

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 949

présenté par

Mme Delpech, M. Bordat, M. Pacquot, Mme Josso, Mme Dordain, M. Fait, Mme Brugnera,
Mme Chandler, Mme Violland, M. Rousset, Mme Errante, Mme Panonacle et Mme Yadan

ARTICLE 18

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que sur la prise en charge des besoins des parents ou des proches accompagnant le patient »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inclure dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé publique un volet sur l'évaluation de la réponse apportée aux besoins des proches du patient afin de garantir que leurs besoins psychologiques, matériels et sociaux soient adéquatement pris en compte. Cette mesure permet de mieux accompagner les familles et les proches, en assurant une prise en charge globale qui reconnaît leur rôle crucial dans le soutien au patient en fin de vie.